

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 31
POUR : 29
CONTRE : 2
Abstentions : 8
Date de la convocation :
10 septembre 2024
Date d'affichage :
10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART, absente excusé (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY – Philippe LARDIN – Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT – Philippe DESCHAUMES – Michel GCHWEINDER -
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
A PRECY LE SEC
AVIS**

Le Président explique que la Société CONTIS 26 (G.L.H.D.) a déposé cinq demandes de permis de construire sur la commune de PRECY LE SEC, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le projet concerne une superficie totale de 94,14 ha clôturés.

Voici ses caractéristiques :

- Situation : Ouest de la commune,
- Nombre d'exploitants concernés par le projet : 7
- Projet agricole : élevage ovin et cultures.
- Production annuelle estimée : 1 252,41 Mwh
- Puissance totale du projet : 75,74 MWc.

La Communauté de Communes est sollicitée pour donner son avis sur ce projet, dans un délai d'un mois.

Monsieur Amaud ROSIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 29 voix POUR, 2 voix CONTRE (Gilles SACKPEY – Michel CODRAN) et 8 abstentions (Nadine LEGENDRE – Geneviève SARTELET – Pascal DUBOIS – Rémy VIDAL – Jacqueline DUPLESSY – François CAMBURET – Christophe CHEYSSON + le pouvoir de Stéphane BARDOUX)

EMET un avis FAVORABLE sur le projet de la centrale photovoltaïque au sol situé sur la commune de PRECY LE SEC.

CHARGE le Président de notifier cet avis à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIÉE LE 20/09/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com